

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments du 18 mai 2006 relatif à l'emploi d'un agent complexant, le N,N-bis(carboxyméthyl)-DL-alanine, triple sel de sodium (Na₃MGDA – N°CAS 164462-16-2), dans les produits de nettoyage des matériaux entrant au contact des aliments

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments donne un avis favorable concernant l'utilisation avec rinçage, du N,N-bis(carboxyméthyl)-DL-alanine, triple sel de sodium comme agent complexant de produits de nettoyage de matériaux et objets destinés au contact des denrées alimentaires dans les conditions d'utilisation et de formulation spécifiées par le pétitionnaire, soit au maximum 20,5 et 0,21 % de Na₃MGDA respectivement dans la formulation et dans l'eau de lavage

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):